

LE CLUB SOCIAL CABEX VOUS INFORME

**Acompte Taxe Formation Continue
Impact Septembre 2019**



Chers clients,

Nous vous informons que suite à la réforme sur la taxe apprentissage et formation continue, vous allez recevoir au cours de l'été des bordereaux d'acompte (en version papier ou dématérialisé),

- ✚ Cet acompte représentera approximativement 75% de la taxe formation continue payée en février 2019
- ✚ Il devra être acquitté avant le 15/09/2019.
- ✚ Afin de respecter les délais, merci de nous transmettre dès réception les documents reçus

Cette réforme concerne les plus de 11 salariés

Pour les moins de 11 salariés, il n'y aura pas d'acompte à faire. Il y aura une déclaration annuelle en février 2020 sur les rémunérations de 2019

Pour toute question sur ce nouveau régime, votre Expert-Comptable est là pour vous renseigner et vous assister, n'hésitez pas à le contacter !

